



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **28 NOVEMBRE 2022**

Délibération n° **DEL-2022-0375**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux associations sportives et à un sportif de haut niveau

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 51
Pouvoirs : 15
Absents : 0
Excusés : 23
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

08 DEC. 2022

et affichage le

08 DEC. 2022

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 28 novembre 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 novembre 2022.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Patrick BEAU, François BERNIGAUD, Carole BEYLIER, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : Patricia BELLINI à Cécile ROBIN, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Julien LORENTZ à Jean-François CLAPPAZ, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Marie-Béatrice MATHIEU à Dominique BONNET, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, Sophie RIVENS à Alexandra COHARD, Youcef TABET à Nelly GADEL, Annie TANI à Serge POMMELET, Françoise VIDEAU à François OLLEON, Damien VYNCK à Cédric ARMANET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Communauté de communes Le Grésivaudan a pour objectif de soutenir selon certains critères les initiatives sportives locales relevant de l'intérêt communautaire. Dans le cadre de la Charte de partenariat sportif adoptée le 31 janvier 2022 et conformément au vote du budget primitif 2022, Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes, de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ces dossiers et précise que les associations dont les manifestations ne se sont pas encore déroulées et seraient annulées, pourraient être amenées à restituer tout ou partie de la subvention reçue.

Bénéficiaire	Manifestation / Objet	Proposition subvention 2022
Alliance Grésivaudan Judo	Subvention de fonctionnement à un club de judo basé principalement à Bernin et Le Touvet	4 000 €
AS Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de football basé principalement à Le Cheylas	4 700 €
Club Athlétique Pontcharra La Rochette Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club d'athlétisme basé à Pontcharra	6 100 €
Club nautique du Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de natation basé dans les piscines intercommunales à Crolles et Pontcharra	4 000 €
CO 7 Laux- Le Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de ski basé sur la station des 7 Laux	6 600 €
FC Crolles Bernin Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de football basé à Crolles et Bernin	9 400 €
Froges Olympique Club en Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de ski alpin basé à Froges	1 500 €
Grésivaudan Belledonne tennis de table	Subvention de fonctionnement à un club de tennis de table basé à Crolles, Froges et Le Versoud	4 100 €
Handball club Crolles Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de handball basé à Crolles	7 500 €
Rugby Club du Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de rugby basé sur Biviers/Montbonnot	4 300 €
Rugby club Touvet Pontcharra Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de rugby basé à Pontcharra et Le Touvet	3 800 €
Union cycliste de Pontcharra Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club cycliste basé à Pontcharra	2 800 €
Club Athlétique Pontcharra La Rochette Grésivaudan	Soutien au cross Bayard, cross de niveau international organisé sur la commune de Pontcharra le 13 novembre 2022	2 000 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dauphiné ski alpinisme et Team Isère Montagne	Subvention pour la 21^{ème} édition de la course de la Belle Etoile , manifestation de ski alpinisme qui se déroule les 28-29 janvier 2023 dans le massif de Belledonne avec un départ de la station des 7 Laux à Pipay	2 000 €
Liam TOURKI	Soutien à un sportif de haut-niveau pratiquant le snowboard, dans le cadre de la charte de partenariat sportif	1 500 €
Total		64 300 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 sur le budget principal, au chapitre 65, à l'article 6574, fonction 415, à l'analytique SSUB#, gestionnaire SPODIV.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **2 8 NOV. 2022**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20221128-DEL-2022-0375-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022